



RÉSEAU DES TERRITOIRES FORESTIERS

EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

THÈME 2/3



LA RESSOURCE EN BOIS
D'ŒUVRE, PRODUCTRICE
DE VALEUR AJOUTÉE ET
D'EMPLOIS GRACE AUX
PROPRIÉTAIRES FORESTIERS
ET AUX ENTREPRISES.

Février 2021



L'ESSENTIEL À RETENIR

RETOUR SUR LES VISITES
VIRTUELLES

CONCLUSION

CONTACTS



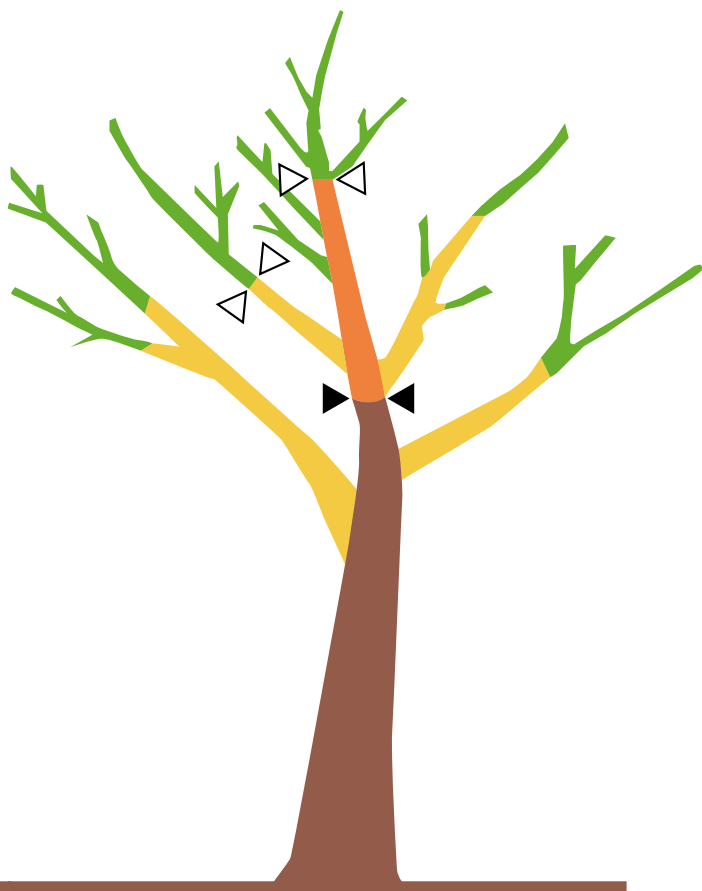
L'ESSENTIEL À RETENIR

QU'EST-CE QUE LE BOIS D'ŒUVRE ?

COMMENT EST-IL PRODUIT ?

Chaque année, plus de 2 millions de m³ de bois sont exploités dans les forêts communales de Bourgogne-Franche-Comté. Les élus forestiers, propriétaires de ce patrimoine, vendent par l'intermédiaire de l'ONF les deux tiers de ce volume aux professionnels de la filière bois et destinent le reste aux habitants, dans le cadre de l'affouage, pour répondre à des besoins domestiques en bois de chauffage.

Le schéma suivant illustre les trois catégories de produits présentes sur un arbre : le bois d'œuvre (BO), le bois d'industrie (BI) et le bois énergie (BE). Les menus bois ou rémanents, branches dont le diamètre est inférieur à 7 cm, sont laissés en forêt où ils se décomposent et contribuent à la fertilité des sols.



- ▷ Découpe bois fort
- ▶ Découpe de qualité bois d'oeuvre

- Cime et petites branches - **Menu bois**
- Surbilles de branches - **Bois d'industrie / Bois énergie (BIBE)**
- Autres surbilles de tiges - **Bois d'industrie / Bois énergie (BIBE)**
- Bille de pied et surbilles de tiges - **Bois d'oeuvre (BO)**

Les usages potentiels des bois selon les différents compartiments de l'arbre (source : ADEME).

Le **bois d'œuvre** (BO) correspond aux parties les plus grosses et les mieux conformées de l'arbre.

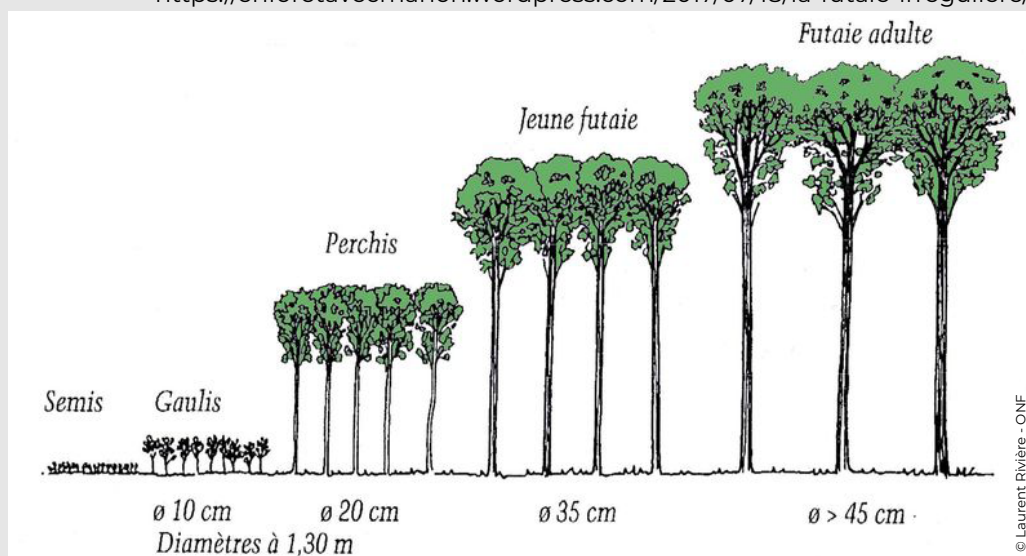
Les grumes sont destinées au sciage, déroulage, tranchage et autres usages nobles du bois. Ces produits seront utilisés dans la construction, la menuiserie, l'ameublement, la tonnellerie, etc. Les produits issus des branches du houppier de diamètre supérieur à 7 cm appartiennent au **bois d'industrie** et au **bois énergie** (BIBE). Le **bois d'industrie** ou bois de trituration est broyé et transformé pour une utilisation sous forme de panneaux de fibres ou de particules, de papier et de carton. Le **bois énergie** est le plus souvent destiné à être brûlé pour produire de la chaleur ou de l'électricité ou les deux (cogénération). C'est une source importante de production d'énergie renouvelable.

L'objectif premier de la sylviculture est de **produire du bois d'œuvre**, qui permet de valoriser au mieux les bois de qualité supérieure. Le bois d'industrie et le bois énergie sont des co-produits issus de la gestion forestière ou générés par la transformation des bois ou le recyclage des produits. Le bois d'œuvre est produit au cours ou au terme d'un cycle sylvicole d'un peuplement conduit en **futaie** (peuplement forestier issu de semis) **régulière** (peuplement d'arbres de même âge et de diamètre semblable généralement composé d'une essence principale) ou **irrégulière** (peuplement d'arbres de tous âges et diamètres généralement composé de plusieurs essences).



Un peuplement géré en futaie irrégulière

(source : En forêt avec Manon : <https://enforetavecmanon.wordpress.com/2017/07/18/la-futaie-irreguliere/>)



Un peuplement géré en futaie régulière

(source : En forêt avec Manon : <https://enforetavecmanon.wordpress.com/2017/07/18/la-futaie-reguliere/>)

L'ESSENTIEL À RETENIR

COMMENT LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS PEUVENT-ILS CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LEUR TERRITOIRE PAR LA VALORISATION DE LEUR FORÊTS ET DU BOIS QU'ELLES PRODUISENT ?

Les élus des communes forestières ont l'opportunité de **faire de la forêt et du bois un levier de développement en liant les décisions de leur conseil municipal** sur la gestion de leur forêt et la commercialisation des bois récoltés **aux enjeux de leur territoire ; la production de bois en forêt publique ayant une incidence importante** sur l'activité de la filière (entreprises de travaux forestiers, scieurs, exploitants, transporteurs...).

Actuellement, ces décisions, prises par délibérations annuelles du conseil municipal, **sont souvent indépendantes les unes des autres**. Or, la diversité des modes de vente a une incidence sur le déroulement du cycle sylvicole, le budget de la commune et l'accès des transformateurs à la ressource.

Depuis près d'une décennie, les Communes forestières et l'ONF ont pour ambition de mieux lier les décisions annuelles des communes aux enjeux de la gestion forestière, de la commercialisation des bois et du développement des territoires. Les élus municipaux sont encouragés à élaborer une stratégie de commercialisation utilisant de façon judicieuse les modes de ventes en développant la vente de bois façonnés (outils testés : **contrats pluriannuels de prestations avec les entreprises de travaux forestiers sous la forme d'accords-cadres à bons de commande, contrats d'approvisionnement avec les transformateurs, etc.**).

Pour atteindre cette ambition, le réseau des Communes forestières engage des actions pédagogiques auprès des élus pour les former à la conduite de leur commission forêt en la structurant autour de deux temps forts dans l'année :

- **Une réunion au printemps** visant à établir le bilan financier de la forêt et à élaborer son budget ;
- **Une réunion en automne** visant à définir une stratégie de commercialisation des bois et à adapter les modes de ventes au contexte local afin de préparer la délibération des coupes de l'année n+1 à partir de l'état d'assiette présenté par l'ONF.

Cette démarche confirme le rôle des **élus municipaux** en tant que **propriétaires** d'un patrimoine forestier, **producteurs de bois** et **développeurs du territoire**, dans la mesure où les décisions qu'ils prennent peuvent générer de la valeur ajoutée de l'exploitation à la transformation du bois et maintenir, voire créer, des emplois sur le territoire.



L'ESSENTIEL À RETENIR

COMMENT LES ENTREPRISES PRODUISENT-ELLES DE LA VALEUR AJOUTÉE À PARTIR D'UNE RESSOURCE LOCALE ?

L'EXEMPLE DE BOIS CROISÉS DE BOURGOGNE

Bois Croisés de Bourgogne regroupe une quinzaine de professionnels de la filière forêt-bois qui cherchent à développer l'usage du chêne de qualité secondaire dont la ressource régionale est estimée à 50 millions de m³ sur pied (70 % des volumes sur pied). Ces volumes étant aujourd'hui peu ou mal valorisés, c'est donc une ressource considérable qui pourrait être mobilisée pour la construction.

LE CHÊNE DE QUALITÉ SECONDAIRE, DE QUOI PARLE-T-ON ?

CHÊNE DE QUALITÉ



Principalement destiné au merrain et au tranchage. Pas de problème de débouchés. Produit à forte valeur ajoutée.

CHÊNE DE QUALITÉ SECONDAIRE



Bois insuffisamment valorisé, utilisable en charpente, menuiserie, poteaux, etc. mais surtout utilisé en trituration ou énergie.

Depuis 2012, Bois Croisés de Bourgogne développe un procédé de fabrication et de mise œuvre de panneaux en bois massifs formés de lits de planches croisées et assemblés par collage (CLT) à usage structurel.



Un panneau CLT chêne en sortie de presse.



Extension de bureaux (Charolles, 71).

Utiliser une ressource locale comme le chêne dans la construction contribue à développer l'économie locale en se substituant aux résineux, lesquels sont majoritairement utilisés dans la construction, car ils présentent d'excellentes performances technico-économiques pour un usage structurel.

Cependant le marché de la construction voit ses besoins augmenter et les bois résineux sont encore majoritairement importés. Produire des matériaux de construction à partir d'une ressource régionale comme le chêne de qualité secondaire offre une alternative aux bois d'importation et pérennise l'activité des entreprises régionales tout en apportant de la valeur ajoutée et de l'emploi sur les territoires.

Le développement d'un nouveau produit de construction à partir du chêne de qualité secondaire illustre parfaitement la capacité des entreprises régionales à imaginer et développer de nouveaux usages aux ressources forestières régionales. Les entreprises de la filière vont en effet au-delà de la simple première transformation des grumes depuis de nombreuses années. Elles sont également ancrées sur leurs territoires et cherchent en permanence à valoriser et diversifier leurs marchés et ce à partir d'une ressource locale. Bois Croisés de Bourgogne va plus loin en trouvant de nouveaux usages à des bois jusque-là utilisés en trituration ou bois de chauffage dans le meilleur des cas.

RETOUR SUR LES VISITES VIRTUELLES

Le **Groupe Ducerf** est un acteur régional et national majeur de la transformation des feuillus. Il emploie 160 personnes réparties sur six sites de première et de seconde transformations. Depuis 1885, le groupe a su se diversifier et innover pour se développer et proposer de nouveaux produits. Ducerf est d'ailleurs un membre très actif de Bois Croisés de Bourgogne.

L'entreprise s'est taillée au fil des années une expertise sans faille dans le sciage de bois feuillus et principalement du chêne de qualité supérieure. **Les Bois Profilés**, l'unité de seconde transformation a été créée en 1962 et produit aujourd'hui principalement des panneaux lamellés-collés. Ces produits sont destinés à l'industrie et aux aménagements intérieurs et extérieurs.

En partenariat avec d'autres industriels régionaux, Ducerf a continué à se développer en créant une unité de traitement thermique des bois : **Bois Durables de Bourgogne**. Il s'agit de valoriser les essences locales en développant une technique novatrice de traitement du bois et en créant ainsi de nouveaux débouchés pour les bois feuillus régionaux.

Le Groupe Ducerf est une entreprise régionale dont les retombées économiques et sociales sont majoritairement pour ses territoires d'implantation. C'est là que la plus grande partie de la valeur ajoutée est produite.



© FIBOIS BFC



©Atelier d'Architecture Olivier Le Gallée

CONCLUSION

Sur plusieurs décennies, la production d'arbres de qualité en forêt est dirigée par les récoltes successives. Pour une commune, décider de la façon de vendre ses coupes a donc un effet direct sur l'évolution de sa forêt, sur les recettes des ventes de bois dans son budget et sur l'activité des entreprises qui en vivent. Dans ce cadre, les Communes forestières ont accompagné avec l'ONF des communes en région pour tester de nouvelles façons de vendre les bois récoltés et pour en mesurer les résultats sur la forêt, le budget communal et le développement du territoire.

Ce travail se poursuit à l'échelle de territoires porteurs de projets forêt-bois. Ces derniers ont le pouvoir d'amplifier les actions individuelles en menant des expérimentations collectives et en diffusant des retours d'expérience. Ils œuvrent ainsi au développement local par la forêt et la filière bois en fédérant, sur la base du volontariat, l'échelon communal pour que la somme des décisions individuelles soient prises dans un sens collectif. Toute cette démarche conforte les communes propriétaires de forêt, dans la fonction de producteur de bois et d'acteur économique de la filière.

L'offre en bois et produits de construction est abondante et variée en Bourgogne-Franche-Comté. Le développement de la prescription et de la mise en œuvre de ces matériaux dépendra de la volonté des maîtres d'ouvrage publics et privés de favoriser l'emploi de ces ressources régionales précieuses pour les territoires et d'une volonté politique forte des collectivités et de l'État, comme le démontre l'exemple de Bois Croisés de Bourgogne.

POUR ALLER PLUS LOIN :

Mikaël POISSONNET :

mikael.poissonnet@communesforestieres.org
06 43 70 99 50

Delphine MICHAUD :

dmichaud@fibois-bfc.fr
06 03 54 50 02

Lionel RAYNARD :

lionel.raynard@agriculture.gouv.fr
03 80 39 30 43